

Résumé de l'étude sur les enjeux de l'insertion économique régionale pour les PME/PMI de la Guyane

La Guyane commerce peu avec ses voisins, mais des opportunités d'échanges peuvent être trouvées en dépit de nombreuses contraintes. Cette note résume les conclusions d'une étude réalisée par le bureau de consultant ITD-Eu dans l'objectif de bâtir une stratégie de développement des échanges commerciaux entre la Guyane et ses voisins d'Amérique du Sud (les Etats brésiliens fédérés de l'Amazonia Legal, les 6 pays du CARICOM : Suriname, Guyana, Trinidad-et-Tobago, Barbade, République-Dominicaine, Jamaïque). Elle met en lumière :

- les secteurs d'activité et les marchés à potentiels pour leurs exportations, leurs investissements et leurs approvisionnements ;
- les freins existants aux échanges et les conditions à mettre en place pour permettre aux entreprises de se positionner sur les marchés identifiés ;
- les dispositifs d'aides à mobiliser et les moyens de stimuler leur intégration régionale.

Un nouveau cadre d'échanges

Deux évolutions récentes sont de nature à favoriser les échanges entre la Guyane et ses voisins :

- la mise en œuvre effective de l'Accord de partenariat économique entre l'Union européenne et le CARIFORUM prévoit un abaissement asymétrique des barrières douanières. Cet accord maintient cependant les dispositifs spécifiques tels que l'octroi de mer, et les subventions à l'exportation de produits agricoles ;

- l'ouverture prochaine du pont sur l'Oyapock devrait faciliter, les échanges commerciaux entre la Guyane et l'Etat de l'Amapa (nord Brésil).

Le Pont de l'Oyapock

Trois accords bilatéraux sont en cours de négociation avec le Brésil. Ils ont pour objectif de réguler les conditions de transports routiers internationaux de voyageurs et de marchandises, d'instaurer un régime spécial pour les produits de subsistance et de réguler la circulation des personnes. Ils s'accompagnent de la mise en place des instruments de contrôle douaniers et sanitaires (Poste Interfrontalier notamment) nécessaires pour assurer l'entrée des seuls produits mis aux normes européennes et françaises sur le territoire guyanais.

Ces phénomènes pourraient permettre à la Guyane :

- de viser, à travers une coopération économique accrue au niveau régional, une moindre dépendance des importations de la Guyane vis-à-vis de la métropole ;
- d'obtenir un élargissement de ses approvisionnements et une baisse de leurs prix, par la diversification de ses sources d'importations ;
- de développer régionalement des créneaux porteurs dans le secteur des services.

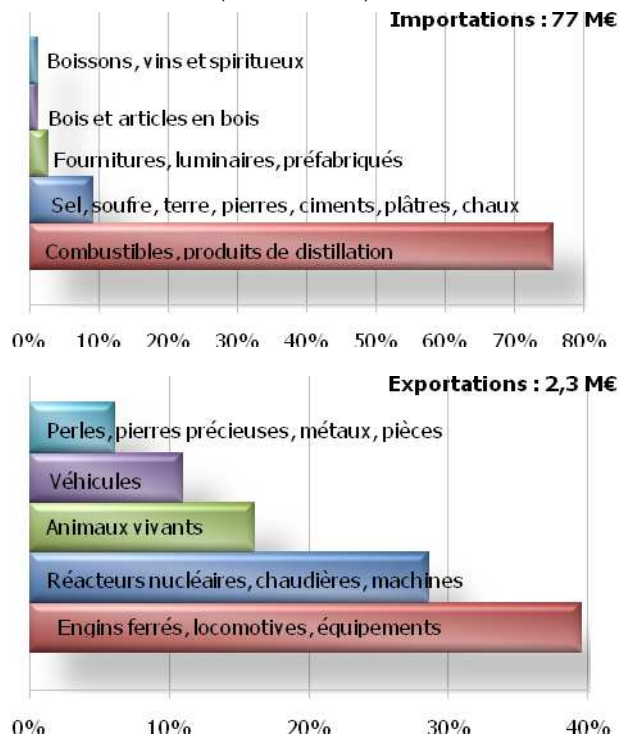
Des échanges commerciaux marginaux avec le Plateau des Guyanes et la Caraïbe...

L'insertion de la Guyane dans le "marché" régional du Plateau des Guyanes, et au-delà de la Caraïbe insulaire, n'est toutefois pas encore une réalité.

Commerçant essentiellement avec la métropole, la Guyane est marginalisée dans le marché régional, souffrant d'un manque de compétitivité-prix.

- Les échanges avec la région sont très faibles en volume : 77 M€ d'importation contre 2,3 M€ d'exportation, ne représentant respectivement que 8% et 2% du volume total des importations et des exportations de la Guyane.
- Ils sont très variables selon les années, et se concentrent sur un petit nombre de produits (essentiellement produits pétroliers et produits de la construction).
- Trinidad et Tobago est le premier fournisseur régional, quasi exclusivement sur les produits pétroliers.

Part des principaux produits échangés avec les pays de la zone en 2009 dans le total des échanges régionaux (Douanes 2009)



...confrontés à des freins majeurs

Trois freins principaux aux échanges demeurent :

- les réseaux insuffisants ou inexistantes et les coûts des transports ;

- les tarifs et procédures douaniers, notamment dans le domaine agro-alimentaire (secteur exclu de l'APE). Cependant, des secteurs jugés prioritaires par les pays de la zone pour leur développement (technologies de l'information et de la communication, énergies renouvelables, services liés à l'environnement, recherche et innovation), ne se voient pas appliqués de droit de douane et de fiscalité contraignante ;
- le climat des affaires pour les investissements directs étrangers. Les Etats de la zone affichent clairement leur volonté d'attirer les investisseurs extérieurs, mais les procédures de création d'entreprises sont lourdes et coûteuses.

A cela s'ajoutent des freins plus spécifiques :

- l'absence de libre circulation des personnes : la Guyane n'étant pas dans l'espace Schengen, l'octroi de visas aux ressortissants des pays de la zone est laborieux ;
- la faible solvabilité des marchés voisins, et leur environnement réglementaire pas toujours stable ;
- le contexte socio-économique guyanais marqué par un déficit de compétitivité des entreprises, un tissu économique encore peu structuré, des

difficultés d'accès au financement. De plus, les filiales guyanaises de groupes métropolitains ou européens ne maîtrisent pas leur stratégie à l'international, du fait notamment de l'absence de centres de décision dans le département ;

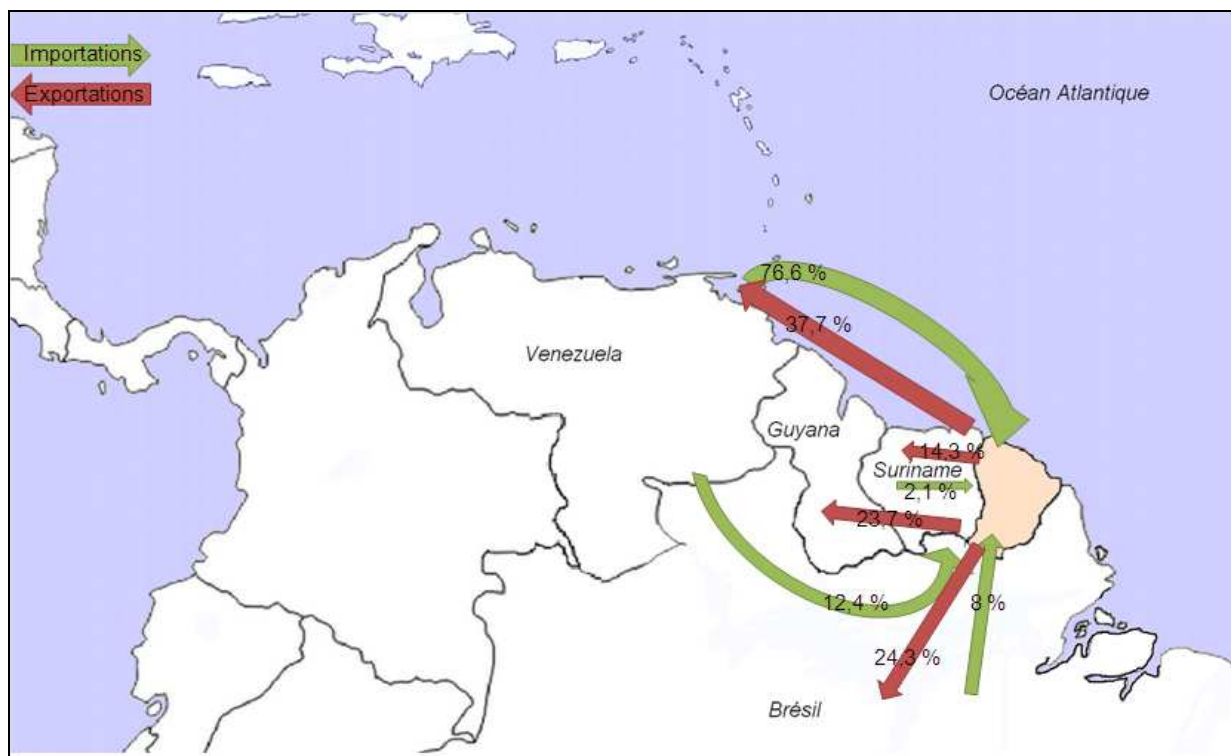
- les barrières réglementaires et sanitaires constituent enfin un frein important.

Des opportunités d'échange avec les pays de la zone sur des niches de produits et services

Le **potentiel d'export** de la Guyane dans la zone se trouve sur des marchés de niches, en particulier dans le domaine des **services** :

- **TIC** (systèmes d'information géographique, télédétection, services informatiques) ;
- **énergies renouvelables** (photovoltaïque raccordé au réseau et en site isolé; hydroélectricité; biomasse) ;
- **services environnementaux** (déchets, assainissement), pour lesquels ils existent déjà de nombreuses initiatives de la part des entreprises guyanaises.

Flux commerciaux de la Guyane avec les proches voisins en 2009 (8 % des importations mondiales de la Guyane et 2 % de ses exportations)



Ce potentiel s'appuie déjà sur quelques réalisations prometteuses conduites par un petit nombre de PME guyanaises. Ces secteurs ne font pas l'objet de barrières douanières et sont jugés prioritaires par les pays de la zone pour leur propre développement. Les entreprises guyanaises ont par ailleurs accès à la technologie européenne, et expérimentent déjà en Guyane de tels services, offrant ainsi une base pour l'exportation de leur service.

Dans le domaine des **services liés aux industries extractives** (mines et bois), les compétences acquises par les sociétés guyanaises en Guyane en matière d'exploitation minière avec zéro mercure, et d'exploitation forestière responsable (éco-certification) intéressent également leurs partenaires guyaniens et surinamiens.

En matière d'importation de biens et de mise en place de **nouveaux circuits d'approvisionnement**, les principales opportunités concernent :

➤ **Les matériaux de construction :**

- **sable du Brésil et/ou du Suriname** : si la Guyane dispose de carrières, leur accessibilité et leurs conditions d'exploitation sont difficiles (les autorisations d'exploiter les sites existants arrivent à terme en 2011, le schéma d'aménagement régional et les PLU ne permettent pas l'extension des carrières). Elles ne seront pas en mesure de répondre à la demande croissante. Le volume de la demande guyanaise (logement social notamment) est suffisant pour envisager la rentabilité économique de circuits d'importation alternatifs ;
- **matériaux de second œuvre** (brique, tuile, carrelage, panneau sandwich, maisons préfabriquées...) **du Brésil et/ou du Suriname** : il s'agit là aussi de répondre à la demande forte de logements sociaux et à la nécessité d'en diminuer les coûts de construction (20 à 30% plus chers qu'en Métropole). La question de la mise aux normes européennes et françaises demeure (par exemple : norme de résistance des matériaux), mais ne devrait pas constituer un frein particulier puisque, côté brésilien, les entreprises exportent déjà une partie de ces produits vers l'Europe, et donc sont a priori déjà aux normes.

➤ **Les aliments pour animaux du Brésil (soja, maïs)** : l'importation de ces produits se fait actuellement via la métropole et est subventionnée par le programme POSEI (régime spécifique d'approvisionnement qui prévoit une exonération de droit à l'importation des produits en provenance de pays tiers de l'Union européenne). La mise en service du Pont de l'Oyapock offre l'opportunité de réexaminer la rentabilité économique, du fait de la baisse du coût des transports prévisible, de l'importation de soja et maïs brésiliens pour l'alimentation animale. En revanche, l'import d'engrais et de produits phytosanitaires, et de produits carnés, des pays de la zone n'apparaît pas pertinent compte tenu respectivement des faibles volumes concernés, et des contraintes

sanitaires fortes. En revanche, il y a lieu dans ce domaine d'utiliser les possibilités données par l'aide au fret financé sur fonds FEDER.

➤ **Les grumes et sciages du Suriname**. Avec une production de 84 000 m³ en 2009 (et de 68 000 m³ en 2010), la production locale guyanaise est fragile et ne répond pas aux besoins en matière de construction engendrés par la forte croissance démographique. La Guyane importe ainsi en valeur près de 10 fois plus de produits bois qu'elle en exporte. Les difficultés d'accès à la ressource surenchérisent également les coûts de production. Dans la perspective de développement de la seconde transformation du bois en Guyane, et de répondre au défi démographique, il paraît pertinent d'engager une réflexion avec les acteurs de la profession sur de nouveaux circuits d'approvisionnement. Cela suppose de lever deux contraintes préalables dans les pays voisins : l'éco-certification des exploitations forestières et la traçabilité du produit.

S'agissant de domaines de production locale, il y a toutefois un équilibre à trouver entre la nécessité pour les transformateurs de produire mieux et à moindre coût afin de rester compétitif et la volonté de maintenir des filières locales de production.

L'attraction d'investisseurs des pays de la zone, plus particulièrement brésiliens, constitue une autre source d'opportunités de développement.

Il s'agit là d'un potentiel encore peu exploré et inexploité, faute de stratégie explicite et affichée de la Guyane en matière d'attractivité des investisseurs étrangers, notamment auprès du Brésil. Il y a donc lieu au préalable :

- d'analyser les facteurs d'attractivité propres et spécifiques de la Guyane dans le contexte caribéen et sud américain ;
- d'élaborer une stratégie de promotion économique ;
- de définir des moyens propres à promouvoir la Guyane à l'extérieur, à détecter des projets d'IDE et à les accompagner sur le territoire.

Les conditions pour saisir ces opportunités

Trois leviers peuvent être actionnés pour favoriser les échanges commerciaux entre la Guyane et ses pays voisins.

A. L'adaptation aux dispositifs réglementaires et sanitaires

Enjeu : réorienter vers le régional et développer les circuits approvisionnements de la Guyane (matières premières et composants pour le marché local et l'export vers l'UE).

L'introduction de demandes dérogatoires ou le développement d'accords douaniers bilatéraux n'apparaissent ni pertinents, ni juridiquement possibles. L'accompagnement des pays partenaires à la mise aux normes européennes et françaises est préférable.

Objectifs : appuyer les entreprises des pays partenaires pour améliorer leurs processus de production et leurs circuits commerciaux

Moyens : le 10ème Fonds européen de développement ; les programmes transversaux de la Direction générale du Commerce de la Commission européenne.

B. L'appui aux investissements dans les infrastructures des pays voisins

Enjeu : favoriser le développement des échanges commerciaux et adosser du savoir-faire et de l'expertise guyanaise à travers les grandes opérations d'infrastructures régionales

Objectifs : désenclaver les pays du Plateau des Guyanes et favoriser leur interconnexion

Moyens :

- les infrastructures routières : rénovation de la route entre Oyapoque et Macapa, franchissement du Maroni ;
- les infrastructures de télécommunications : pose d'une dorsale terrestre hertzienne Suriname-Guyane-Brésil (en cours) ; jonction Suriname-Guyane-Brésil par câbles fibre-optique terrestres ou sous marins ;
- les infrastructures énergétiques via le soutien à des projets d'établissements de microcentrales hydrauliques, d'unités de production biomasse, et de petites centrales photovoltaïques raccordées aux réseaux ;
- les infrastructures urbaines : eaux, déchets, aménagement urbain.

C. Le renforcement du dispositif technique et financier d'accompagnement des entreprises guyanaises à l'international.

Enjeu : utiliser la large palette des outils d'accompagnement des entreprises à l'international disponible en Guyane.

Objectifs : lever les limites à l'utilisation des dispositifs techniques et financiers d'accompagnement des entreprises :

- Ils restent encore peu mobilisés par les entreprises guyanaises qu'ils s'agissent des aides au secteur privé que peuvent mobiliser l'AFD et ses partenaires, ou des fonds européens FEDER/FSE qui peuvent venir en soutien de projets individuels d'entreprise, d'actions collectives et en appui à la coordination des acteurs économiques ;
- Ils ne sont pas toujours adaptés aux besoins et aux profils des entreprises du département ;
- Ils restent encore relativement méconnus par les différents acteurs économiques ;
- La coordination entre les acteurs en charge de l'accompagnement des entreprises est encore insuffisante.

Moyens : il s'agit de tirer partie de la dynamique récente sur le territoire en faveur de l'intégration régionale avec la nomination récente du délégué régional UBIFRANCE (rattaché auprès de la CCIG) et la création du Comité régional à l'Export et à la Coopération et de mobiliser davantage les fonds européens FEDER pour la réalisation d'études sectorielles et d'études de marchés/produits, et accompagner les entreprises dans leurs investissements immatériels liés à une démarche d'internationalisation.

Principales recommandations et actions à mettre en œuvre

Coordination et animation du réseau des acteurs

1. *Mise en place d'une cellule opérationnelle « Réseau Guyane International » afin*

- d'assurer le secrétariat du Comité régional à l'export et à la coopération,
- de coordonner les différents acteurs directement ou indirectement en charge de l'accompagnement des entreprises à l'international,
- d'échanger sur les projets d'entreprises guyanaises et les projets d'investisseurs étrangers pour assurer la cohérence et la coordination des interventions,
- d'assurer une plus forte visibilité vis-à-vis des entreprises guyanaises sur les acteurs en charge de l'accompagnement et les dispositifs d'aide.

2. *Réalisation d'un catalogue commun de produits financiers et services d'accompagnement qui permettra*

- d'informer et de former les chargés de mission membres du « Réseau International Guyane » à l'utilisation des outils financiers existants,
- de proposer une ingénierie dans le montage des projets en assurant la combinaison des différents outils financiers sur un même projet d'entreprise.

Accompagnement des entreprises guyanaises à l'international

3. *Conception et mise en œuvre d'un « Diagnostic export » partagé entre les acteurs de l'accompagnement des entreprises selon trois angles export/import/partenariats*

4. *Réalisation d'études d'opportunité, de marché, veille économique afin de disposer d'une expertise des marchés visés, d'identifier les opportunités d'affaires et d'accompagner la structuration de filières en Guyane.*

Mise en place de circuits d'approvisionnements plus compétitifs

5. *Faire connaître le régime de perfectionnement actif aux utilisateurs potentiels (importation sur le territoire, en suspension des droits de douane, de taxes et des mesures de politique commerciale, de marchandises afin de les transformer ou de les réparer en vue de leur réexportation) pour faciliter l'émergence d'entreprises de transformation à vocation exportatrice.*

Renforcer l'attractivité de la Guyane à l'international

6. *Définition d'une stratégie d'attractivité et de promotion à l'international de la Guyane, afin d'accroître la capacité d'attraction des investisseurs étrangers en Guyane, en particulier brésiliens.*

Etude disponible sur : <http://guyane.afd.fr>
rubrique Publications

Novembre 2011